

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/14

Objet : « Rur'Art, histoires et palettes »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,
Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Rur'Art, histoires et palettes » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Frais artistiques	20 000.00	Leader	25 000.00
Frais de médiation/animations citoyennes	30 000.00	Région (culture en territoire)	15 000.00
Frais de coordination du projet	7088,64	CC Le Grésivaudan (PLEAC)	5 750.00
Réalisation roadbook type « webdoc »	1 500.00	Etat / DRAC (PLEAC Grésivaudan)	5 750.00
		Autofinancement	7 088,64
TOTAL	58 588.64	Total	58 588,64

Article 2

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le programme Leader, la Communauté de communes Le Grésivaudan et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 14 avril 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

